

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2025

PLUSIEURS MESURES DE JUSTICE POUR LIMITER LES FRAIS BANCAIRES INJUSTES - (N° 1851)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 34

présenté par

M. Le Coq, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 6, insérer l'article suivant:

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport évaluant le besoin d'instituer un blocage ou un gel total des frais bancaires courants pour l'ensemble des clients des établissements de crédit.

Ce rapport analyse notamment les coûts réels supportés par les banques pour les opérations courantes, dont la tenue de compte, les virements, les prélèvements et les retraits, comparés aux tarifs pratiqués, l'évolution des frais bancaires courants au cours des dix dernières années et une étude comparative internationale des pratiques en matière de facturation des services bancaires de base.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les députés LFI souhaitent interpeller sur la nécessité de bloquer les frais bancaires courants pour tous les clients physiques, PME et associations.

Les frais bancaires courants (frais de tenue de compte, cartes bancaires, opérations diverses) ont explosé ces dernières années, alors même que la dématérialisation a considérablement réduit les coûts pour les banques.

Il s'agit d'un scandale au vu des sommes records versées par les banques françaises aux actionnaires. En 2024, la BNP et Axa ont versé plus de 6 milliards d'euros de dividendes chacun, le Crédit agricole 3 milliards, et près d'1,7 milliard pour la Société générale. La même année, les cinq grands groupes bancaires français ont réalisé plus de 32 milliards d'euros de bénéfices engrangeant jusqu'à +10 % à +12 % de croissance de leur résultat net. Et ce, avec des marges estimées sur les frais d'incident autour de 86 % pour des interventions de moins d'une minute trente en moyenne.

La facturation de services bancaires essentiels constitue une forme de rente captive, puisque la détention d'un compte bancaire est devenue obligatoire pour percevoir salaires et prestations sociales.

Le blocage des frais bancaires est donc une mesure fortement attendus dans le peuple et qui mérite une évaluation approfondie. Ce rapport permettra d'éclairer le débat sur la gratuité ou quasi-gratuité des services bancaires de base.